

LE MONDE ILLUSTRÉ

MONTREAL, 30 MARS 1895

SOMMAIRE

TEXTE.—Entre-Nous, par Léon Leduc.—Châteauguay, par Benjamin Sulte.—Poésie : Rome et Canada, par Philéas Huot.—Carnet du *Monde Illustré*.—Montréal en hiver, par Edouard Cabrette.—Au service de l'art : Mme Virginia Bouit.—Galerie canadienne : M. le juge J.-A. Valin, par Ed. Aubé.—Biographie : E.-M. Temple, par L. d'Arras.—Dieu vous bénisse, par Albert Ferland.—La chasse aux tigres.—Poésie : La neige, par Maurice Champamer.—Récits de voyage : Retour de la Mecque.—Le préjugé de sexe.—Traits anecdotiques sur les hommes célèbres, par Henriette de Picardie.—Faits scientifiques.—Notes et faits.—Choses et autres.—Jeu d'Échecs.—Jeux et récréations.—Feuilletons : La mendiant de Saint-Sulpice, par Navier de Montépin ; Le secret d'une tombe, par Emile Richebourg.

GRAVURES.—Montréal en hiver.—Portraits : Mme Bouit, première chanteuse de l'Opéra Français, à Montréal ; Galerie canadienne : M. le juge J.-A. Valin.—Indes anglaises : Une chasse aux tigres (double page).—Portrait de M. E.-M. Temple.

PRIMES A TOUS NOS LECTEURS

LE MONDE ILLUSTRÉ réserve à ses lecteurs mêmes l'escompte ou la commission que d'autres journaux paient à des agents de circulation.

Tous les mois, il fait la distribution gratuite, parmi ses clients, du montant ainsi économisé. Les primes mensuelles que notre journal peut, de cette sorte, répartir parmi ses lecteurs sont au nombre de 94 ; soit, 86 de une piastre chacune, et puis un des divers prix suivants : \$2, \$3, \$4, \$5, \$10, \$15, \$25 et \$50.

Nous constituons par là, comme les zélés du MONDE ILLUSTRÉ, tous nos lecteurs, et pour égaliser les chances tous sont mis sur le même pied de rivalité ; c'est le sort qui décide entr'eux.

Le tirage se fait le 1er samedi de chaque mois, par trois personnes choisies par l'assemblée.

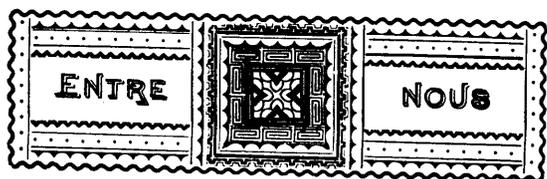
Aucune prime ne sera payée après les 30 jours qui suivront chaque tirage.

NOS PRIMES

LE CENT TRENTIÈME TIRAGE

Le cent trentième tirage des primes mensuelles du MONDE ILLUSTRÉ, (numéros datés du mois de MARS), aura lieu samedi, le 6 AVRIL, à 2 heures de l'après-midi, dans nos bureaux, 40, Place Jacques-Cartier.

Le public est instamment prié d'y assister.



E cueille dans la *Presse* l'entrefilet suivant :

Au mois d'octobre 1893, à Toledo, Ohio, un jeune garçon âgé de 10 ans, du nom de Guy Munroe, était blessé si grièvement par une locomotive du Wheeling and Lake Erie, qu'il a fallu lui amputer les deux jambes. Une action en dommages au montant de \$75,000 fut prise contre la

compagnie. Un verdict lui accordant \$30,000 vient d'être rendu. Si c'eût été au Canada, ce malheureux enfant au-

rait eu mille piastres. Il paraît que les membres d'une personne ici ne valent pas aussi cher que chez nos voisins.

La réflexion est fort juste, malheureusement trop juste, car les événements le prouvent tous les jours et il est profondément triste de voir comment on traite les victimes ou les familles des victimes d'accidents causés par la négligence des compagnies de chemin de fer.

Il y a quelques jours à peine que l'on vient de régler les réclamations faites au sujet de l'accident qui a eu lieu à Lévis en 1891 et qui a coûté la vie à quatre personnes.

Les dommages accordés aux familles des victimes varient de \$300 à \$3,000. La vie des gens est estimée à plus ou moins suivant leur position sociale.

Ce n'est pas précisément l'égalité que l'on prétend exister dans la mort, mais c'est comme ça.

Nos législateurs devraient bien faire une bonne loi obligeant les compagnies de chemin de fer à payer pour la détérioration des voyageurs des sommes déterminées par un tarif général, comme cela se fait dans les compagnies d'assurances contre les accidents. Tant pour une jambe, deux jambes, un bras, la mort, etc. Et ces sommes devraient être payées dans les trois mois qui suivent l'accident, sous peine d'amende pour chaque jour de retard.

Dans le dernier cas cité, les dommages ont été réglés quatre ans après l'accident ! C'est à n'y pas croire !

Les familles des victimes ont eu le temps de souffrir et même de mourir.

* * * L'eau coule dans les rues, il y a des corneilles dans l'air et de la boue par terre ; est-ce le printemps ?

Non, pas encore, c'est la lessive nécessaire qui se prépare pour faire disparaître les choses malpropres que l'hiver, les animaux et les hommes ont déposées un peu partout.

Le printemps n'existe pas chez nous, les météorologistes canadiens ont jugé que son utilité avait cessé, et on l'a remplacé par une période d'un mois qui n'a pas de nom et qui est employé au changement de décor qui fait si brusquement remplacer l'hiver par l'été.

Les journaux disent que les violettes ont fait leur apparition sur les marchés de Paris, qu'elles sentent très bon et qu'on ne les vend pas trop cher.

Comment se fait-il que ces charmantes fleurettes s'épanouissent encore en terre républicaine, quand certains écrivains se sont évertués à dire que la présidence de M. Faure devait fatalement amener un revirement complet de toutes choses ?

* * * Alphonse Karr ne voulait pas d'avocats comme députés, et voici ce qu'il disait en 1845 :

Les avocats sont accoutumés à plaider toutes questions dans le sens les plus opposés ; on dit populairement : " Ils n'apprennent le droit que pour plaider le travers." D'ailleurs, ils acquièrent dans leur état une misérable abondance de phrases, une déplorable facilité de parler de choses qu'ils connaissent le moins, et d'embrouiller tout par l'esprit de chicane et d'argutie. J'ai remarqué dans le temps que Louis Philippe avait dit un jour : " J'ai toujours aimé les avocats," tandis que Napoléon disait : " Pas d'avocats."

Alphonse Karr avait beaucoup d'esprit, mais son opinion n'est qu'une plaisanterie. Louis Philippe a eu un règne heureux et a laissé la France riche et prospère. Les deux Napoléon en sont partis, l'un après Waterloo, l'autre après Sedan.

Il faut se défier des idées trop exclusives.

* * * Alphonse Karr était du reste un grin-

cheux—malgré tout son esprit—et, dans ses *Guépes* il a piqué un peu tout le monde.

Voici comment il traite la justice criminelle :

Il est connu au *palais* que lorsque l'on *tient* à une condamnation capitale, on ne fait venir l'affaire qu'à la fin d'une session ; les jurés se sont accoutumés alors à l'idée terrible de prononcer la peine de mort. Ils ont pour les derniers accusés toute la sévérité qu'ils n'ont pas osé avoir pour les premiers ; et puis, ils sont fatigués, ennuyés. Tel homme va aux galères, moins pour avoir commis un vol avec effraction que pour avoir fourni à un avocat le prétexte et le droit de parler et d'ennuyer les jurés pendant cinq heures.

On distingue, au commencement d'une session, les jurés en deux classes :

Ceux qui viennent avec l'intention de ne jamais condamner :

Ceux qui apportent la ferme résolution de condamner toujours.

J'ai entendu raconter à M. Lafitte, qu'il avait entendu dire à un juré : " Entre nous, ce n'est pas pour rien qu'on place ainsi un homme sur un banc, entre deux gendarmes ; ce n'est ni vous, ni moi, ni aucun honnête homme qu'on connaisse, que l'on traite ainsi. Cet homme-là a fait quelque chose ; si ce n'est pas le crime dont on l'accuse, c'est un autre ; et je le condamne."

Cela a été écrit en 1839.

Les choses sont probablement bien changées.

* * * On cueille des choses curieuses dans le budget de la cité de Montréal, témoins les deux articles suivants :

" Société de protection des femmes et des enfants : \$533."

" Société de protection *contre* les animaux \$533."

Sans parler du *contre* qui ressemble beaucoup à une coquille, il est très intéressant de voir que les animaux sont exactement aussi protégés que les femmes et les enfants.

Cela me rappelle ce sportman amateur engagé de chevaux devant qui l'on proposait un soir la santé des dames :

—C'est cela, dit-il, en levant son verre : " Aux chevaux et aux femmes !"

* * * Les statistiques de la police de Paris nous apprennent que, pendant les deux premiers mois de l'année 1895, il y a eu diminution de criminalité dans la ville-lumière.

Cette diminution n'est pas seulement localisée à Paris, elle est constatée dans toute la France.

Elle s'élève à environ 50 pour cent.

Une diminution de crimes de cinquante pour cent !

Pauvre France !!!

Léon Leduc

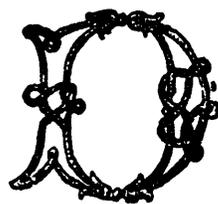
CHATEAUGUAY

III

DANS les premiers jours de novembre 1813, peu après la bataille, parut à Montréal le compte-rendu signé *Un témoin oculaire*, qui nous reste comme la plus importante pièce sur la journée du 26 octobre.

Depuis quatre-vingt-un ans qu'elle est connue, on peut encore la reproduire à titre de nouveauté, d'autant plus que nous pouvons maintenant l'accompagner de commentaires et d'explications qui ne seront pas inutiles.

Le voici, tel que je le trouve dans *Chronicle of the War of 1812-15*, du lieutenant-colonel Coffin :



L'a
géné
de no
tières

C
chi l
tem
géné
de s
lair
town
ques

Le
avant

envir
le ma

à la r

nemi,

immé

les co

porée,

harno

nuit-l

n'aura

tin, d

nel de

du cap

Le lie

rive g

trouill

fit fair

en l'av

teaugu

quelqu

vière

Ce

fixa

blir s

Les

desque

l'autre

Il

endro

gnait

rivière

Le

qu'au

nier

Les

d'envir

demi n

rivière

de prot

lignes,

tance d

la prer

chemin

Tout

positio

qu'on a

cer l'en

grande

ressour

à souha

Il n

ferme

dans

moins

De S

batail

Hamp

nes, i

march

guerr

du 26

tier.

faite

a été

ment

tobre